

Sujet : [INTERNET] Avis défavorable au projet éolien "Berges de la Charente"

De : Isabelle COUTURIER <i-couturier@orange.fr>

Date : 07/12/2022 09:42

Pour : pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr

Objet : Avis défavorable au projet éolien "Berges de la Charente"

4 éoliennes 165 m

Pour un meilleur environnement et un meilleur cadre de vie, pour ma santé, pour l'attractivité de notre territoire et préserver la valeur de nos biens immobiliers,

je ne suis pas d'accord avec le nouveau projet éolien "Berges de la Charente en raison de :

- la saturation visuelle, la pollution sonore et lumineuse,
- l'encerclement de nombreuses éoliennes dans le nord Charente,
- l'atteinte au cadre de vie et au patrimoine existant : Château de Bayers, Eglise de Lichères,
- l'atteinte à la santé (infrasons et ondes électromagnétiques),
- la dépréciation immobilière,
- le non-respect de la bio diversité (oiseaux nicheurs, migrateurs, chauve-souris, flore).

Fait à Villefagnan, le 07 décembre 2022

Nom : COUTURIER

Prénom : Isabelle

Adresse : 2, lieu-dit Bois-Morin 16240 VILLEFAGNAN

Tél : 05 45 71 47 46

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] avis défavorable au projet éolien Berges de la Charente

De : gilles <legillou17@yahoo.fr>

Date : 07/12/2022 12:08

Pour : "pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr" <pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr>

Gilles Côte
1 Les Raffoux
16460 St Sulpice de Ruffec

Attn Mr Patrice Lamant commissaire enquêteur

Bonjour,

Je me suis rendu a la mairie d'Aunac ce jour mais en raison de l'affluence je n'ai pu vous rencontrer.

Je tiens à exprimer mon désaccord avec l'implantation de nouvelles éoliennes dans notre région pour les raisons suivantes.

Notre territoire est déjà saturé et de chez moi je peux voir plusieurs éoliennes implantées le long de la RN10 bien que j'en soit très distant. La nuit un effet warning permanent complète la pollution visuelle du jour.

Ces projets éoliens sont une gabegie et il suffit de voir ce qu'il se passe en Allemagne et dans bien d'autres pays comme le Mexique pour imaginer ce que seront ces projets dans l'avenir s'ils se réalisent, un immense gâchis. D'ici 20 ou 30 ans l'éolien sera pour le 21ème siècle ce qu'a été l'amiante pour le 20ème siècle, Des champs d'éoliennes à l'abandon car trop onéreux à démanteler et dont le coût ne sera certainement pas pris en charge par les compagnies à l'origine des projets car elles auront disparu ou seront devenues des coquilles vides.

Ces projets ne profitent nullement à notre économie car le matériel utilisé n'est pas produit chez nous et les compagnies opérant sont majoritairement étrangères, plus attirées par la course aux subventions et des profits juteux que par notre bien être. Les pales contiennent du balsa qui provient de la forêt tropicale amazonienne, les matériaux utilisés sont en grande partie non recyclables sans parler des tonnes de béton utilisées et des infrastructures à prévoir pour la réalisation des travaux.

Autres problème et pas des moindres, la dépréciation du capital mobilier dont j'ai déjà fait les frais. En effet, j'ai voulu vendre une dépendance et j'avais un acquéreur mais quand celui ci a appris qu'il y avait un projet éolien sur la commune de Couture mitoyenne de St Sulpice de Ruffec il s'est rétracté.

Pour moi la viabilité de tels projets ne serait viable que sur des parcs éoliens offshore qui offrent une meilleure exposition aux vents, donc plus performants, avec des matériaux recyclable made in France et des sociétés françaises. On en est loin.

On peut ajouter le peu d'efficacité de l'éolien terrestre, fonctionnant à 25 %, en moyenne de sa capacité et suppléé par d'autres sources d'énergies polluantes en cas de non fonctionnement, l'impact sur la faune aviaire, les nuisances sonores pour les riverains, la destruction de nos paysages etc... etc..

Étant d'origine urbaine, j'ai fait le choix d'habiter à la campagne pour bénéficier d'une meilleure qualité de vie, en acceptant les contraintes qui y sont liées, pas de transports en commun, déserts médicaux mais ce n'est certainement pas pour y voir pousser des éoliennes comme des champignons.

Je constate jour après jour que les habitants de notre région sont de plus en plus nombreux et de plus en plus remontés contre ces projets iniques, s'impliquent de plus en plus pour essayer de sauver l'unicité de ces paysages et de ce qui fait de notre pays un des plus beaux du monde.

J'espère sincèrement que vous prêterez une oreille attentive à mon argumentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Gilles Côte.

Sujet : [INTERNET] Mon avis sur ce nouveau parc éolien « Bayers-Chenon-Moutonneau»

De : Pierron Hervé <pierronherve16@gmail.com>

Date : 07/12/2022 12:29

Pour : pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr

Bonjour,

Je vous prie de trouver, en pièce jointe, mon avis sur le parc éolien « **Bayers-Chenon-Moutonneau**»

Mes salutations distinguées

— AVIS Hervé Bayers-Chenon-Moutonneau.signé.jpeg —

Hervé PIERRON
16240 VILLIERS LE ROU

Monsieur le commissaire en

Le démarchage direct des

Les promoteurs attaquent en
agressives, sans que les élus
Quand ces propriétaires son

—Pièces jointes :

AVIS Hervé Bayers-Chenon-Moutonneau.signé.jpeg

783 Ko

Hervé PIERRON
16240 VILLIERS LE ROUX

Poussabé le 7/12/2022

**Mon avis concernant les éoliennes
« Bayers-Chenon-Moutonneau »
4 éoliennes de 165m**

Monsieur le commissaire enquêteur,

Le démarchage direct des propriétaires :

Les promoteurs attaquent en premier lieu les propriétaires en utilisant des méthodes commerciales agressives, sans que les élus locaux ne soient au courant. Quand ces propriétaires sont des citoyens éloignés de leur parcelle, ça passe mieux, pas de gêne pour eux.

Les promoteurs oublient volontairement, dans leurs projets, les phénomènes polluants déjà existants, notamment les parcs éoliens voisins ou en étude.

Gaspiillage de l'argent public par des promoteurs qui se disent « écologistes ! » qui sont avant tout soucieux de la rentabilité financière. Les impacts négatifs sont volontairement dissimulés. Travaux réalisés que par des entreprises étrangères avec également des employés étrangers.

Immobilier : nos maisons perdent de leur valeur, jusqu'à 30 % selon les territoires !

Nos campagnes complètement défigurées, envahies d'aérogénérateurs de plus en plus grands, donc visibles de plus en plus loin. Nous ne pourrions plus mettre le nez dehors sans avoir dans notre champ de vision une ou plusieurs éoliennes, sensation d'encercllement.

Au point de vue santé : infrasons et ondes électromagnétiques, bruit et ombres des pales. Certaines personnes ont des acouphènes, un sommeil très perturbé etc.

En conclusion :

Notre secteur Nord Charente, Sud Vienne et Sud Deux Sèvres contrairement à d'autres territoires sans aucun parc éolien, va se trouver surchargé par ce nouveau projet venant s'ajouter aux parcs existants et aux études en cours. Il suffit de regarder la carte des installations en place et en projet pour comprendre que tout le secteur va recevoir la grande majorité des éoliennes de la Nouvelle Aquitaine. Trop, c'est trop.

Je suis donc, totalement opposé, à ce nouveau projet d'éoliennes de « Bayers-Chenon-Moutonneau » qui viendrait s'ajouter à notre environnement déjà très perturbé.

Vous remerciant de la lecture bienveillante accordée à ces lignes, veuillez agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, mes salutations distinguées.

Hervé Pierron



Sujet : [INTERNET] Parc éolien Les Berges de Charente

De : Florence LOUIS <fsjlouis@free.fr>

Date : 07/12/2022 18:41

Pour : pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je me permets de vous adresser ce courrier dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de parc éolien dénommé Les Berges de Charente.

Tout d'abord, le site est très proche d'une zone Natura 2000 (1,4 km). Il semble plus que nécessaire de tenir compte de ce critère puisque de nombreuses espèces sont actuellement en danger voire en voie de disparition. Les volatiles ne s'arrêtent pas aux limites d'une zone Natura 2000 ; il serait dommage de détruire encore un peu plus les espèces présentes.

La grue cendrée, pour prendre cet exemple, passe régulièrement dans les couloirs migratoires situés sur cet axe. Le fait que « sa sensibilité face à l'éolien [soit] relative » selon le promoteur n'exclut pas cette sensibilité ; il reconnaît d'ailleurs que 33 individus ont été tués par les éoliennes.

Le promoteur indique que le parc est « proche » de la recommandation selon laquelle le parc doit être inférieur à 1000 mètres. Certes, mais dans les faits, le parc a une amplitude de 1200 mètres et ne respecte donc pas les préconisations de la LPO de 2017. Le promoteur continue en écrivant « Il est possible que les aérogénérateurs de plus grande taille (150 mètres et plus), plus élevés et donc visibles à plus grande distance, facilitent voire améliorent l'anticipation des oiseaux ». En l'espèce, cet argument n'est qu'une conjecture, ne repose sur aucune étude scientifique et doit donc être ignoré pour la protection de l'espèce citée.

Concernant les chiroptères, l'éolienne E1 est à moins de 100 mètres d'un bois ce qui est contraire à la directive Eurobats qui préconise 200 mètres. Le promoteur minimise cette étude mais reconnaît malgré tout qu'un enjeu fort existe. Il y a donc lieu de mettre en place toutes les précautions possibles pour préserver ces espèces.

Plus particulièrement, le promoteur est-il détenteur d'une dérogation d'autorisation d'espèces protégées ainsi que préconisée par la jurisprudence (Cf. arrêt du 17/06/22, Conseil d'Etat, Parc éolien de Pressac - suivi depuis par d'autres juridictions) ?

Concernant les insectes, les écologues ont établi leur étude sur des périodes ciblées ce qui leur a permis de découvrir des espèces. Rien ne dit que d'autres espèces n'auraient pas été découvertes si les études avaient été menées à d'autres périodes. Il est regrettable que les études aient été limitées dans le temps.

Quant aux effets cumulés avec d'autres parcs, il ne faut pas oublier que le Ruffecoïse devra supporter, si tous les projets en instruction à la Préfecture, près de 200 éoliennes. Le périmètre est quelque peu restreint pour autant de mâts ! Si l'on ajoute les éoliennes du Mellois et du Civraisien, ce sont plus de 500 éoliennes qui seront érigées dans une zone d'un diamètre de 60 km !

Par ailleurs, le site se situe près d'une zone de captage. Le promoteur indique qu'un expert hydrologue sera missionné avant le démarrage des travaux. Il aurait été opportun qu'un tel expert soit déjà intervenu pour inventorier les risques.

Deux communes sont concernées par l'ambrosie, plante très invasive (cf <https://ambrosie-risque.info/quest-ce-que-lambrosie/>). Les mesures de nettoyage préconisées seront-elles réellement suivies ? Comment peut-on s'en assurer ? Le promoteur ne donne aucune information sur ce point, sauf erreur de ma part.

Mentionnons également que Verteuil-sur-Charente est une petite commune fort proche de la zone, cotée pour son environnement et notamment pour son château. Il serait dommage que ce site et le tourisme soient impactés (cf étude de l'AHTI [http://association-hebergeurs-touristiques-indre.com/PDF/Article AHTI Une etude et un sondage edifiant.pdf](http://association-hebergeurs-touristiques-indre.com/PDF/Article_AHTI_Une_etude_et_un_sondage_edifiant.pdf)).

Ce rapport montre clairement une incidence négative sur le tourisme en présence d'éoliennes, d'où une répercussion directe sur toute l'industrie : restauration, hébergement, etc.

A ce propos, il serait opportun d'ignorer la contribution de Mr Rollin de la Société Colas qui est juge et partie. Intervenant pour les terrassements avec cette société, ce monsieur ne peut qu'être favorable au projet. Or, s'il mentionne que cinq (5) ouvriers seront présents pendant six (6) mois, je doute fort que cela relance l'économie locale des villages d'Aunac, Moutonneau, Chenom...

Enfin, vous connaissez certainement, la loi Climat et Résilience (adoptée l'an passé), laquelle prévoit « de diviser par deux le rythme de consommation des sols d'ici à 2030 avant d'arriver en 2050 à zéro artificialisation nette (ZAN). » Au rythme de construction des parcs éoliens et des tonnes de béton enfouies dans le sol pour les socles, croyez-vous réellement que cet objectif sera atteint ?

Je vous prie, Monsieur le Commissaire-Enquêteur de bien vouloir agréer mes meilleurs sentiments.

F. LOUIS

—Pièces jointes : —

CONTRIBUTIONS_Enquête_Publique_Aunac_Dec.22.docx

30 octets

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] avis enquete publique

De : Roger CHAUMETTE <roger.chaumette0516@orange.fr>

Date : 07/12/2022 22:42

Pour : pref-eolien-moutonneau@charente.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

J'émet un avis défavorable au projet d'implantation d'aérogénérateurs sur les communes de Aunac-Bayers, Chenon et Moutonneau.

Les parcs éoliens participent à la destruction de la biodiversité vitale pour notre planète, défigurent notre environnement et sont une injure pour nos monuments historiques.

Celui de Aunac-Bayers, Chenon et Moutonneau a été intitulé " parc des berges de la Charente ". C'est une aberration d'installer des éoliennes dans un site aussi merveilleux !

Le Nord Charente est très largement pourvu d'éoliennes, très souvent trop proches des habitations. Les biens immobiliers à proximité de parcs éoliens voient leurs valeurs immobilières amputées de 30%.

Les éoliennes, intermittentes, ne produisent que 25% de leur capacité maximum. Du fait de cette intermittence, il faut avoir recours à des centrales thermiques au gaz, lesquelles émettent du CO2. Contrairement à ce que l'on veut nous faire croire, ce n'est donc pas une énergie propre.

Les projets éoliens sont subventionnés par des fonds publics. Arrêtons ce gaspillage qui profite à quelques personnes au détriment du reste de la population qui en subit les nuisances.

Pour toutes ces raisons, je vous demande, Monsieur le Commissaire Enquêteur, de donner un avis défavorable à ce projet désastreux.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Mr Chaumette Roger

5, impasse des marais

Aizet

16140 Marcillac-Lanville

!